

Collection

Mouvements sociaux

no MS0602

**La lutte du Collectif pour une loi
sur l'élimination de la pauvreté**

Annie Plamondon

sous la direction de
Yvan Comeau

avec la collaboration de
Luu Thuy-Diep

février 2006

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux - no MS0602
« **La lutte du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté** »
Annie Plamondon

Dépôt légal -

Bibliothèque nationale du Canada – 2006

Bibliothèque et Archives nationales du Québec - 2006

ISBN-10 : **2-89605-221-6**
ISBN-13 : **978-2-89605-221-9**
EAN : **9782896052219**

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.crises.uqam.ca.

Denis Harrisson
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

Annie PLAMONDON fait actuellement ses études à la maîtrise en service social (organisation communautaire) à l'Université Laval. Elle œuvre dans des organismes de lutte contre la pauvreté depuis une quinzaine d'années. Plus précisément, elle a travaillé au Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec (R.O.S.E. du Nord) pendant huit ans. Par la suite, elle a participé activement à la mise sur pied de La Courtepointe, un organisme de lutte contre la pauvreté situé à Sainte-Foy. Elle a été impliquée au Collectif pour la loi visant l'élimination de la pauvreté, tout particulièrement entre 1996 et 2000, d'où son intérêt à rédiger la présente monographie.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	ix
RÉSUMÉ	xi
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DES DONNÉES	3
1.1. Les sources documentaires	3
1.2. Les entrevues	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE	5
2.1 Le milieu.....	5
2.1.1. L'économie.....	5
2.1.2. L'emploi	6
2.1.3. La démographie.....	7
2.1.4. Le réseau associatif	7
2.2. La chronologie des évènements.....	8
2.3. Les acteurs et intérêts en présence.....	11
2.3.1. La coalition.....	11
2.3.2. La base sociale.....	12
2.3.3. Les alliés.....	12
2.3.4. Les sympathisants.....	12
2.3.5. Les spectateurs	13
2.3.6. Les opposants	13
2.4. Les enjeux de la lutte	15
3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE.....	17
3.1 La situation de privation, de conflit ou désaccord.....	17
3.1.1. La description de la situation.....	17
3.1.2. Les impacts de la pauvreté	17
3.1.3. La participation des personnes en situation de pauvreté	18
3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	19
3.2.1. Le diagnostic	19
3.2.2. Le pronostic.....	19

3.3.	La constitution et le maintien de l'identité collective.....	21
3.4	Les courts-circuits de solidarité.....	22
4.	LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE	25
4.1.	Les opportunités	25
4.1.1.	Du côté de l'État.....	25
4.1.2.	Du côté des élites.....	27
4.1.3.	Du côté des alliés.....	27
4.1.4.	Du côté des corps intermédiaires.....	28
4.2.	La conduite de la lutte	28
4.2.1.	Les éléments de calcul rationnel.....	28
4.2.2.	L'information	29
4.2.3.	Les ressources.....	30
4.2.4.	La stratégie	30
4.2.5.	La concurrence avec d'autres organisations.....	32
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE	33
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	35
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	35
6.1.1.	Économique (redistribution).....	35
6.1.2.	Politique (participation).....	35
6.1.3.	Idéologique (légitimation).....	36
6.2.	Sur le plan de l'organisation	37
6.2.1.	L'autonomie	37
6.2.2.	La solidarité.....	38
6.2.3.	La mobilisation.....	38
7.	DES PISTES DE RENOUVELLEMENT	41
CONCLUSION		43
BIBLIOGRAPHIE		45
ANNEXE.....		47

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Chronologie des évènements	8
TABLEAU 2	Intérêts des acteurs	14

RÉSUMÉ

Cette monographie porte sur une lutte ayant marqué le mouvement communautaire au Québec à la fin des années 1990 et au début des années 2000. La démarche du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté s'est déroulée de 1997 à 2002 et s'est soldée, en décembre 2002, par l'adoption de la loi 112 visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il ressort de la monographie que plusieurs phénomènes ont contribué au succès de cette initiative. Sur le plan de la conjoncture, la présence d'un gouvernement social-démocrate au Québec et un contexte de relance économique ont été favorables à la lutte. Mais c'est surtout sur le plan stratégique que la lutte a été favorisée. En effet, la qualité du leadership, l'établissement d'un réseau actif et dense d'associations, la liaison continue avec la base sociale par l'intermédiaire d'activités d'éducation populaire et de moyens de communication autonomes, la capacité de production continue d'idées et l'unité de la coalition à l'égard du cadre explicatif de la lutte représentent des phénomènes particulièrement importants pour le succès de cette lutte.

Annie Plamondon

INTRODUCTION

La présente monographie porte sur une lutte qui a eu lieu entre 1997 et 2002. Celle-ci visait à convaincre l'Assemblée nationale du Québec d'adopter une loi pour éliminer la pauvreté. Cette action d'envergure a été menée par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, majoritairement formé d'organismes nationaux et représentant des milliers de personnes et organisations.

Cette lutte aura certainement été marquante pour l'histoire du mouvement communautaire du Québec. Elle a connu une fin heureuse puisqu'une loi (la loi 112 visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion) a été adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2002. La présente monographie couvrira les débuts de la lutte et se terminera au moment de l'adoption tel que convenu aux fins de ce travail. L'action du Collectif se poursuivra au-delà de la loi 112, qui constitue une étape importante, mais non la fin de la lutte globale visant à évoluer vers un Québec sans pauvreté.

La première partie donne une présentation générale de la lutte ainsi que son émergence. La deuxième partie comprendra le développement, le dénouement, l'évaluation de la lutte et se terminera par l'identification de quelques pistes de renouvellement.

1. LES SOURCES DES DONNÉES

1.1. Les sources documentaires

Une grande partie des informations a été recueillie dans les numéros du bulletin *La Soupe au caillou*, publié régulièrement par le Collectif et diffusé sur leur site Internet. De plus, différentes sources ont été consultées afin de documenter la partie statistique du document (Statistique Canada, Conseil national du bien-être social, Institut de la statistique du Québec, etc.). Des documents gouvernementaux (lois, politiques, rapports, etc.) ont été utiles, ainsi que certains documents publiés par le milieu associatif. Finalement, des coupures de presse provenant à la fois des médias communautaires et traditionnels ont été utilisées.

1.2. Les entrevues

Deux personnes du Collectif ont participé à une entrevue téléphonique afin de répondre à différentes questions qui portaient principalement, mais non exclusivement, sur l'évaluation de la lutte. La première personne était membre de l'équipe de travail et la deuxième faisait partie du Collectif national¹. De plus, des connaissances dues à une implication personnelle dans cette lutte à titre de coordonnatrice d'un organisme communautaire (La Courtepointe) ont aussi permis de compléter les différentes parties de cette monographie.

¹ Le Collectif national est composé de la trentaine d'organisations membres, de représentants des collectifs régionaux et de personnes en situation de pauvreté.

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA LUTTE

2.1 Le milieu²

La lutte était d'envergure nationale. Voici une présentation générale et non exhaustive de la société québécoise à différents moments entre 1997 et 2002.

2.1.1. L'économie

Le Québec enregistre, depuis le début des années 2000, une bonne performance sur le plan économique. Le marché du travail est en croissance, le commerce extérieur croît de façon soutenue et se diversifie, alors que le nombre d'entreprises actives en recherche et développement augmente³. L'explosion de mises en chantier a été un facteur important de la croissance du Québec. En effet, ces dernières ont augmenté de plus de 50 %, un taux nettement supérieur à n'importe quel autre endroit au pays⁴.

À la fin des années 1990, les taux d'intérêt et d'inflation étaient plutôt stables, les taux d'intérêt étaient autour de 4 %, l'économie était en accélération et le taux de chômage à la baisse. Du côté des administrations publiques, on s'acheminait vers des surplus budgétaires, ce qui signifie une plus grande marge de manœuvre pour les gouvernements⁵. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques au Québec est passé de 12 % du PIB en 1981 (9,7 milliards de dollars) à 1,9 % en 1999 (3,9 milliards de dollars)⁶.

En 1999, le PIB du Canada était évalué à 982 441 milliards, celui-ci comptait parmi les pays ayant les plus hauts niveaux de développement humain⁷. Le PIB du Québec était évalué à 210 809 milliards. En terme réel, de 1981 à 1999, le PIB du Québec s'est accru de 45,2 % à un taux annuel de 2,1 %⁸.

Cette même année, 19,5 % de la population québécoise vivait la pauvreté, ce qui se rapproche de la moyenne de 20,2 % pour les vingt années précédentes⁹. Dans l'ensemble du Canada, le taux de pauvreté se situait à 16,2 %. Celui-ci oscillait entre un minimum de 13,5 % en Ontario et un

² Sauf indication contraire, les données ont été recueillies sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.

³ Direction des ressources humaines Canada (2003). *L'économie du Québec et de ses régions*.

⁴ Cyberlivre du Canada.

⁵ Institut de la statistique du Québec (2001). *Portrait social du Québec* : 74.

⁶ *Ibid.* : 78.

⁷ PNUD : 161.

⁸ Institut de la statistique du Québec (2001). *Portrait social du Québec* : 59

⁹ Conseil national du bien-être social (2002) : 41

maximum de 20,7 % à Terre-neuve et au Labrador¹⁰. Le Québec et l'Ontario sont les provinces canadiennes où l'on retrouvait le plus d'unités à faible revenu¹¹.

2.1.2. L'emploi

L'emploi a progressé dans presque toutes les provinces en 2002, mais près des deux tiers des gains ont été réalisés en Ontario et au Québec. Au Québec, l'emploi a enregistré une hausse de 168 000, du jamais vu. Presque les deux tiers des augmentations observées au Québec ont eu lieu à Montréal, où le nombre d'emplois a bondi de 108 000 (6,4 %)¹².

Le Québec se classe parmi les territoires dont les secteurs industriels se situent à la fine pointe de la technologie. Sa présence est remarquée dans les domaines de l'aérospatiale, des produits pharmaceutiques, des technologies de l'information, des télécommunications, de l'hydroélectricité et de la métallurgie, ce qui a généré une forte progression des produits finis dans l'ensemble des exportations québécoises. Aussi, le Québec fonde sa croissance sur le développement des techniques de pointe et des secteurs industriels concurrentiels sur les marchés internationaux¹³.

En 1999, la population active se retrouvait à environ 26 % dans le secteur des biens (agriculture, industrie forestière, pêche, exploitation minière, services publics, construction, industrie manufacturière, etc.) et à près de 75 % dans le secteur des services (commerce, transports, finance, services professionnels, soins de santé, administration publique, etc.)¹⁴.

Le taux de chômage québécois en 1999 se situait à 9,3 %, comparativement à 7,6 % pour le Canada. La moyenne était de 10,1 % pour les 16 années précédentes et de 9,4 % pour l'ensemble du Canada.

En 2001 :

- la population active du Québec comptait 3 806 900 personnes ;
- la rémunération hebdomadaire moyenne était de 627,58 \$;
- le revenu personnel disponible par habitant était de 19 671 \$ (21 514 \$ au Canada).

¹⁰ *Ibid.* : 53.

¹¹ Institut de la statistique du Québec (2001). *Portrait social du Québec* : 334

¹² Cyberlivre du Canada.

¹³ Portail du gouvernement du Québec.

¹⁴ Statistique Canada.

2.1.3. La démographie

En 2001, la population québécoise était estimée à 7 397 000 personnes et représentait 23,9 % de la population canadienne¹⁵. Le Québec comptait alors 2 978 110 ménages ayant une composition moyenne de 2,4 personnes ; 29,6 % de ces ménages étaient composés de personnes seules. À titre comparatif, au milieu du 20^e siècle, environ la moitié de la population vivait dans des ménages de 6 personnes ou plus, et seulement 1 % vivait seule. Le nombre moyen de personnes par ménage est plus faible au Québec que dans les autres régions du Canada¹⁶.

En 2001, le nombre de familles était évalué à 2 019 555 ; parmi celles-ci, 335 590 étaient monoparentales. Quatre-vingts pour cent (80 %) de ces dernières étaient dirigées par des femmes. Le nombre moyen d'enfants par famille était de 1,73. Une proportion de 80,4 % de la population québécoise vivait en milieu urbain. La population du Québec était à peu près également répartie entre hommes (49 %) et femmes (51 %).

2.1.4. Le réseau associatif

En 1995, le mouvement communautaire du Québec regroupait près de 3 000 organisations¹⁷. En 2001, le Secrétariat à l'action communautaire autonome estimait à environ 8 000 le nombre d'organismes communautaires. Près de 4 000 de ces organismes étaient associés au mouvement d'action communautaire autonome, c'est-à-dire que leur pratique communautaire est axée sur la transformation et sur le développement social¹⁸. Dans le contexte canadien, le Québec est la deuxième province après l'Ontario (28 276) comptant le plus grand nombre d'organismes communautaires ; 80 000 organismes de bienfaisance sont enregistrés aux fins d'impôt à Revenu Canada dont 15 440 sont au Québec.

Plus de 3 000 entreprises coopératives sont actives au Québec. Elles regroupent sept millions de producteurs, de consommateurs, de travailleurs. On les retrouve dans les secteurs des services financiers et des assurances, de l'industrie agroalimentaire, de l'alimentation, de l'habitation, de l'industrie forestière, des services funéraires et en milieu scolaire, pour n'en nommer que quelques-uns. Les quelque 2 500 coopératives autres que financières regroupent un million de membres. Ces entreprises procurent un emploi à 35 000 Québécoises et Québécois et réalisent un chiffre d'affaires annuel global de près de sept milliards de dollars¹⁹.

¹⁵ Institut de la statistique du Québec (2001). *Portrait social du Québec* : 55 et 56.

¹⁶ *Ibid.* : 84

¹⁷ Deslauriers (2003) : 21.

¹⁸ Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale (2001).

¹⁹ Gouvernement du Québec, Développement économique et régional et recherche (2003).

Pour l'année 2001, le taux de présence syndicale le plus élevé parmi les partenaires nord-américains se trouve au Québec, où il atteint 40,7 %. Le plus bas, 14,8 %, est observé chez nos voisins du sud, aux États-Unis²⁰.

2.2. La chronologie des événements

L'action du Collectif se situe dans le contexte très large d'une lutte globale contre la pauvreté, d'abord au niveau international, puis au Québec, à travers l'histoire du mouvement communautaire.

TABLEAU 1
Chronologie des événements

QUELQUES ANTÉCÉDENTS	
INTERNATIONAL	
1993-2006	L'ONU (Organisation des Nations unies) a décrété : <ul style="list-style-type: none"> - le 17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (depuis 1993); - 1996 : Année internationale pour l'élimination de la pauvreté; - 1997 à 2006 : Décennie pour l'élimination de la pauvreté.
NATIONAL	
1977-2002	Lutte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec pour l'amélioration des conditions de vie des personnes appauvries ²¹ .
1992	Charte d'un Québec populaire
1995	Marche du pain et des roses, initiée par la Fédération des femmes du Québec.
1996	Participation du milieu communautaire au Sommet sur l'économie et l'emploi. Revendication pour une clause d'appauvrissement zéro, en réaction à la préoccupation

²⁰ Gouvernement du Québec, Travail-Québec (2003).

²¹ Dumas (2002).

	<p>majeure du gouvernement face au déficit zéro.</p> <p>Lutte contre la réforme de la Loi de l'aide sociale.</p>
LA LUTTE POUR UNE LOI VISANT À ÉLIMINER LA PAUVRETÉ	
1997 - automne	<p>L'idée d'une loi pour éliminer la pauvreté est apparue durant le parlement de la rue, action organisée dans le cadre de la lutte contre la réforme de la Loi de l'aide sociale.</p> <p>Le CAPMO (Carrefour de pastorale en monde ouvrier, un groupe de Québec, dont la coordonnatrice était Vivian Labrie, militante connue du mouvement communautaire) a pris l'initiative d'écrire un projet de loi alternatif à celui présenté par le gouvernement. La première ébauche a été appuyée par 1 200 alliés de différents milieux (dont plusieurs personnes vivant la pauvreté).</p>
1998 -janvier	Formation du Collectif. Celui-ci regroupe, au départ, une dizaine d'organisations de toutes sortes, surtout nationales. Une petite équipe est engagée à la permanence.
1998 – 1999 de septembre à juin	Vaste consultation populaire à la grandeur du Québec autour de la première ébauche. Participation de près de 5 000 personnes dont plusieurs vivaient la pauvreté.
1999 - décembre	Publication de la seconde version de la loi, rédigée à partir de la consultation.
2000 - janvier	Tenue des sessions parlementaires populaires pour débattre de cette nouvelle version et suggérer des modifications (plus de 200 ont été tenues à la grandeur du Québec).
2000 - avril	Adoption de la version finale lors d'une rencontre élargie du Collectif tenue à Québec.
2000 - 13 mai	Vote populaire de la proposition de loi citoyenne lors d'un rassemblement devant l'Assemblée nationale réunissant environ 2 000 personnes.
2000 - 22 novembre	Dépôt d'une pétition (216 000 signatures). Adoption d'une motion par l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de travailler à l'élaboration d'une stratégie (et non une loi) globale de lutte contre la pauvreté.
2001 - mars	Succession de Bernard Landry à Lucien Bouchard comme premier ministre du Québec.
2001 - 15 juin	Publication d'un document sur les orientations et perspectives gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté, intitulé : <i>Ne laisser personne de côté.</i>

	Forte réaction du Collectif qui considérait que le gouvernement faisait fi de sa démarche et avançait seul avec sa stratégie.
2001 - juin	Assemblée d'orientation précisant la structure du Collectif et son plan d'action.
2001 - automne	Consultations régionales sur le document d'orientation gouvernemental. Dans toutes les régions, les organismes ont réaffirmé leur appui avec la démarche du Collectif.
2001 – 17 octobre	Rencontre entre des parlementaires et des personnes en situation de pauvreté dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.
2002 - juin	Forum citoyen réunissant à Québec plus de 400 personnes, dont une majorité vivant la pauvreté.
2002 - juin	Dépôt du projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Celui-ci s'inspirait du travail du Collectif avec une formulation beaucoup plus faible.
2002 - automne	Commission parlementaire sur la loi 112 : 160 mémoires déposés, 132 groupes entendus. Une majorité d'entre eux sont venus appuyer la proposition du Collectif.
2002 - octobre	Agora « citoyen en face du parlement », tenue durant la commission parlementaire sur la loi 112. Lieu d'échange et de réflexion sur les différentes facettes de la pauvreté.
2002 - 17 octobre	Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, déjeuner-rencontre avec les parlementaires. Vingt-cinq députéEs de toutes les formations rencontrent des personnes en situation de pauvreté sur les enjeux de la lutte à la pauvreté exprimés par ceux et celles qui la vivent.
2002 - 1 ^{er} décembre	Rassemblement national réunissant 500 personnes devant le bureau du premier ministre Landry afin de réclamer des améliorations au projet de loi 112.
2002 - 13 décembre	Adoption de la loi 112 améliorée votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale (104 députéEs présentEs).

2.3. Les acteurs et intérêts en présence

2.3.1. *La coalition*²²

Au départ, le Collectif regroupait dix organisations, principalement syndicales, féministes et religieuses, mais également des regroupements de personnes vivant la pauvreté. Outre le CAPMO, il y avait :

- ATD Quart Monde ;
- Centrale de l'enseignement du Québec (devenue depuis la Centrale des syndicats du Québec) ;
- Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO) ;
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) ;
- Conférence religieuse canadienne, région du Québec (CRC-Q) ;
- Fédération des femmes du Québec (FFQ) ;
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) ;
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) ;
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

Au moment de l'adoption de la loi, le Collectif comptait une trentaine de membres. Aux dix groupes réunis au départ se sont ajoutés des regroupements et fédérations préoccupés de la lutte à la pauvreté, par exemple : la Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), etc.²³.

De plus, plusieurs collectifs régionaux ont été mis en place afin de mettre en application le plan d'action défini par le collectif national. Ces collectifs formés de groupes de base (associations pour la défense des droits, comités de locataires, groupes de femmes, etc.) ont aussi initié, à l'occasion, des actions de façon autonome visant l'adoption de la proposition de loi.

²² Ninacs (2003).

²³ Voir la liste des membres en annexe.

2.3.2. La base sociale

Plusieurs centaines de personnes en situation de pauvreté ont été impliquées à un moment ou l'autre de la lutte. Celles-ci ont été majoritairement mobilisées par les organismes membres des regroupements faisant partie du Collectif. Elles ont participé en grand nombre à la consultation, aux actions de mobilisation et aux différentes instances. Parmi elles, un noyau a été impliqué de très près dans l'ensemble du processus. Évidemment, toutes les personnes vivant cette réalité au Québec n'ont pas été mobilisées, il ne s'agit que d'une minorité. Par contre, elles ont certainement été assez nombreuses pour en assurer une très bonne représentativité.

2.3.3. Les alliés

Plusieurs alliances ont été créées. Sur le plan juridique, un professeur de droit de l'Université Laval a aidé à différents moments, particulièrement lors de la rédaction de la proposition de loi citoyenne. Il a fait en sorte de la rendre conforme aux normes de la rédaction juridique, tout en demeurant fidèle à la volonté citoyenne à la base de sa construction. Puis, au niveau financier, le Collectif a reçu un appui de taille de la part de la fondation Chagnon pour un de ses importants projets, soit le projet AVEC. Quant à la reconnaissance sociale, le Collectif a obtenu plusieurs mentions, entre autres, le prix Jean-Pierre Bélanger décerné par l'Association de santé publique du Québec.

2.3.4. Les sympathisants

Outre les 216 000 personnes qui ont signé la pétition, 1 600 organismes ont donné ouvertement leur appui : coopératives, communautés religieuses, groupes communautaires, municipalités, organisations gouvernementales et autres.

À l'automne 2000, une alliance a été créée entre le Collectif et la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence. La loi telle que proposée par le Collectif est devenue une revendication de la marche. Cette collaboration entre les deux importants mouvements a pris différentes formes : rencontres conjointes avec les politiciens, solidarité et participation aux actions, etc. Par ailleurs, de nombreux écrits ont appuyé la lutte, que ce soit des articles de journaux ou de revues (par exemple, *Relations*) ou des documents sur la pauvreté comme celui publié par Centraide-Québec à l'automne 2000, intitulé : « *Une société qui se tire dans le pied* ».

Des appuis institutionnels sont venus s'ajouter à ce large réseau de sympathisants, par exemple :

- Le 1^{er} mai 2000, le mouvement syndical se rangeait derrière le Collectif en rendant public un manifeste pour une société sans pauvreté signé par les présidentEs des grandes centrales du Québec.
- En mai 2000, le comité des affaires sociales de l'assemblée des évêques du Québec donnait son appui.

2.3.5. Les spectateurs

Bien que de nombreuses personnes et organismes aient été impliqués et bien qu'ils soient représentatifs d'un nombre important de personnes, une grande partie des Québécois et Québécoises sont demeuréEs en marge de la lutte. Ces personnes avaient certainement des attitudes très variées quant au projet de loi. Plusieurs ne connaissaient pas l'initiative, d'autres étaient contre l'idée, la jugeant trop utopique, ou croyant à d'autres moyens pour améliorer les conditions de vie. Un très grand nombre était certainement indifférent ou complètement désintéressé. Finalement, trop de personnes avaient des préjugés envers ceux et celles qui vivent la pauvreté, les jugeant seules responsables de leur situation. Des efforts constants et variés ont été faits pour susciter l'adhésion la plus large au mouvement. Le Collectif avait la ferme conviction que plus le projet de loi serait appuyé, plus il avait de chance de devenir réalité.

2.3.6. Les opposants

L'État était le principal opposant, puisque c'est lui qui avait le pouvoir d'adopter ou non la loi. Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a été concerné de près. Six ministres différents ont été à la tête de ce ministère au cours de la lutte du Collectif (Bulletin n° 87). L'Assemblée nationale, les partis politiques et le premier ministre lui-même ont été particulièrement interpellés dans le cadre de cette lutte.

TABLEAU 2
Intérêts des acteurs

	INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	INTÉRÊTS POLITIQUES	INTÉRÊTS IDÉOLOGIQUES	INTÉRÊTS INDIVIDUELS
Coalition	Augmentation des investissements gouvernementaux dans la lutte contre la pauvreté et réduction des écarts entre les pauvres et les riches	Augmentation du pouvoir citoyen, en particulier celui des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations	Changement de mentalité concernant la lutte à la pauvreté (révision du pacte social et fiscal) et de regard sur les personnes vivant cette situation	Visibilité, crédibilité et reconnaissance sociale
Base sociale	Amélioration de ses conditions de vie (réponse aux besoins essentiels)	Reconnaissance de la place des personnes en situation de pauvreté dans la société	Transformation des préjugés à leur endroit	Reconnaissance, pouvoir, sens à sa vie, etc.
Alliés	Augmentation des investissements gouvernementaux dans la lutte contre la pauvreté et réduction des écarts entre les pauvres et les riches		Appui du Collectif à la promotion de leur idéologie et leurs revendications	
Sympathisants	Développement	Augmentation de leur rapport de force	Diffusion de leur message et de leurs revendications	
Opposants	Diminution des dépenses gouvernementales	Augmentation de la popularité auprès de l'électorat	Création d'une image positive auprès de la population et démonstration d'une sensibilité pour les problèmes sociaux	Visibilité, popularité et reconnaissance

2.4. Les enjeux de la lutte

À partir de cet exposé des différends en cause chez les acteurs concernés par cette lutte, plusieurs enjeux ressortent :

- La répartition de la richesse dans la société ;
- La place des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations face aux enjeux qui les concernent ;
- Les moyens à privilégier pour lutter contre la pauvreté ;
- La proportion du budget investie dans la lutte à la pauvreté ;
- L'opinion publique concernant la lutte à la pauvreté.

3. L'ÉMERGENCE DE LA LUTTE

3.1 La situation de privation, de conflit ou de désaccord

3.1.1. La description de la situation

Le Canada est un des pays les plus riches du monde. Pourtant, un nombre important de citoyens et citoyennes y vivent dans la pauvreté. Selon Statistique Canada, en 1999, il s'agissait de 16,2 % de la population canadienne (une personne sur six) et 19,5 % de la population québécoise (une personne sur cinq).

La pauvreté présente différents visages. Des catégories de personnes subissent davantage cette situation, par exemple les femmes, les jeunes et les populations de certaines régions. Elle touche les sans-emploi, mais aussi les travailleurs et travailleuses à faible revenu. Les personnes seules et les familles monoparentales sont particulièrement rejointes. En 1999, 57 % des mères monoparentales et 44,2 % des personnes seules²⁴ vivaient la pauvreté.

3.1.2. Les impacts de la pauvreté

La pauvreté est lourde de conséquences et ce, à différents niveaux : « La pauvreté a des incidences très concrètes sur la santé physique et mentale de ceux qui la vivent. Par exemple, l'espérance de vie des résidents des quartiers les plus riches est de dix années supérieure à celle de ceux qui habitent les quartiers les plus pauvres. »²⁵

Une autre répercussion est l'isolement et l'exclusion comme en témoigne ce participant aux consultations : « Je suis une feuille à côté de l'arbre. Après la loi, je serai dans l'arbre. »²⁶

Jour après jour, les personnes qui vivent dans la pauvreté doivent accomplir de véritables prouesses afin de répondre à leurs besoins essentiels. Plusieurs défraient une part importante de leur revenu pour le logement : en 1996, 22,5 % des ménages locataires du Québec payaient plus de 50 % de leur revenu pour se loger²⁷. Le recours aux différents services d'aide devient un des moyens pour pouvoir répondre à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille. Cette démarche est souvent difficile à vivre : « Je trouve ça humiliant, des personnes corpulentes se font regarder

²⁴ Conseil national du bien-être social (2002).

²⁵ Voisard (2003).

²⁶ Phrase de Lucien Paulhus, qui est devenue un slogan du Collectif.

²⁷ Institut de la statistique du Québec, site Internet.

d'un air douteux. Comme si le fait de calmer sa faim avec du pain et des pommes de terre, nourriture économique, ne portait pas à devenir gros. »²⁸

Les préjugés véhiculés dans la société envers les personnes en situation de pauvreté sont lourds à porter pour ceux et celles qui les subissent. Ils font en sorte de générer de la honte, de la culpabilité et une perte de l'estime de soi. La pauvreté a aussi un impact négatif sur l'ensemble de la société : « Ainsi en faisant le choix de ne pas investir notre argent et nos efforts aux bons endroits, nous sommes contraints d'assumer les conséquences de la pauvreté en soin de santé et en diverses formes de compensations. Ne pas tenir compte des véritables priorités s'avère donc coûteux pour tout le monde. »²⁹

De plus, comme le souligne Centraide-Québec dans son document intitulé « *Une société en déficit humain* » (1998), en acceptant qu'une partie importante de la population devienne de plus en plus pauvre, et qu'elle soit hors des lieux où elle pourrait faire valoir ses compétences, nous devons réaliser aussi que nous nous privons d'un fort potentiel humain et que cette situation sape progressivement le tissu social.

3.1.3. La participation des personnes en situation de pauvreté

La mobilisation des personnes en situation de pauvreté dans les luttes pour améliorer leurs conditions de vie constitue un véritable défi. Ces personnes sont aux prises avec toutes sortes de difficultés. Elles sont mises dans la gêne, confrontées à des préjugés, stressées par l'insécurité constante du lendemain et par les nombreuses démarches qu'elles doivent faire. Leur propre survie constitue une lutte quotidienne³⁰.

De plus, l'image négative véhiculée sur les personnes en situation de pauvreté fait en sorte que plusieurs ne veulent pas s'identifier à cette réalité, donc refusent de s'associer à des groupes qui exercent une action à ce niveau. Le fatalisme et le découragement sont certainement d'autres facteurs explicatifs des difficultés de mobilisation des personnes en situation de pauvreté dans les luttes sociales qui les concernent.

²⁸ Voisard (2003).

²⁹ Ibid.

³⁰ Centraide-Québec (1998).

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

3.2.1. Le diagnostic

Pour les membres du Collectif, la pauvreté est un phénomène intolérable et inacceptable. Trop de personnes subissent cette réalité injustifiable dans une société telle que la nôtre.

La pauvreté est causée par un système économique, social et politique injuste. Elle est un empêchement à la réalisation des droits reconnus par la Charte des droits et libertés. Au fil des ans, les écarts entre les pauvres et les riches ne cessent de s'accroître. Les priorités gouvernementales visent parfois à augmenter ces écarts plutôt que de lutter contre la pauvreté. Cet extrait du préambule de la proposition citoyenne constitue une synthèse de l'analyse politique à la base de la lutte.

Considérant que :

- *les droits et libertés de la personne sont indissociables et inviolables ;*
- *la pauvreté empêche la réalisation de ces droits ;*
- *la pauvreté est causée par des systèmes injustes, axés sur les profits de quelques-uns, dont les effets se sont aggravés vers la fin du vingtième siècle en se mondialisant, occasionnant ainsi des manquements graves à la solidarité, des précarités qui s'accumulent jusqu'à la misère et des inégalités répétées qui excluent une partie de la population d'un juste partage de la richesse et de la qualité de vie ;*
- *les inégalités entre les hommes et les femmes ont inscrit structurellement la pauvreté des femmes dans la société ;*
- *il est universellement reconnu que la pauvreté affecte de façon majeure la santé et le bien-être des populations ;*
- *la pauvreté est intolérable et inacceptable.³¹*

3.2.2. Le pronostic

L'idée d'une loi-cadre pour éliminer la pauvreté se situe directement en lien avec une recommandation de M. Despouy dans un rapport sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, présenté aux Nations Unies dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté :

³¹ Collectif pour un Québec sans pauvreté : *La proposition.*

218. En vue de donner effet aux engagements pris à Copenhague, [...] il est indispensable de mettre au point des politiques globales, correspondant au caractère multidimensionnel de ce phénomène. À cette fin, il est recommandé d'élaborer des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté qui, de l'avis du Rapporteur spécial, devraient revêtir un caractère normatif sous la forme d'une loi-cadre prévoyant des mécanismes d'application. [...]

219. Il importe que ces programmes nationaux soient assortis de méthodes d'exécution conçues de telle sorte que les politiques de lutte contre la pauvreté atteignent effectivement ceux qui sont généralement laissés pour compte, du fait de leur exclusion sociale, de leur marginalisation ou de la misère dans laquelle ils vivent. L'une des directives adoptées à Copenhague stipule à cet égard que les pauvres doivent être associés à l'élaboration, l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes qui les concernent. Par ailleurs, il serait souhaitable que les gouvernements mettent à profit les connaissances et l'expérience des organisations non gouvernementales menant depuis longtemps des activités dans les zones touchées par la misère. [...]

Extrait de la recommandation³²

L'idée d'une loi-cadre comme moyen de lutter à la pauvreté s'appuie sur la conviction qu'il faut modifier les cadres et les approches sur les plans politique et économique par des propositions précises. Si les forces du marché et notre façon de vivre ensemble génèrent la pauvreté et l'exclusion, c'est toute la société qui a la responsabilité d'y remédier. Dans ce sens, le pacte social et fiscal doit être interrogé, corrigé et reformulé, et ce, avec les personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion : « La loi devient alors le symbole d'une détermination à s'engager dans des changements qui prendront réellement effet. Elle devient une parole efficace qui conduit de l'intention aux gestes. On prend acte d'une volonté exprimée de construire une société sans pauvreté et on la traduit dans des moyens qui deviendront incontournables. »³³

Le slogan « Faisons-le et ça se fera ! » a été le leitmotiv du processus qui a conduit à la proposition de loi citoyenne. Il décrit l'élan proactif de ce mouvement qui, plutôt que d'attendre des solutions du gouvernement, a choisi d'exercer pleinement son rôle citoyen et d'interpeller l'État à exercer son véritable rôle, soit celui de mettre en œuvre la volonté citoyenne.

La proposition de loi citoyenne s'appuie sur trois grands principes :

- L'élimination de la pauvreté doit être une priorité de l'action gouvernementale jusqu'à ce qu'on puisse considérer le Québec comme une société sans pauvreté.
- L'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population doit primer sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche.
- Les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent doivent être associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces mesures.

³² Collectif pour un Québec sans pauvreté : Pourquoi pour lutter contre la pauvreté, proposer l'adoption d'une loi ?

³³ Ibid.

Le slogan qui a été à la base du Forum citoyen en mai 2002 décrit très bien le champ de mire de l'action du Collectif et la portée de son action : jeter les bases d'un Québec et d'un monde sans pauvreté, plus solidaire, plus égalitaire ; le faire avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion ; donc, se gouverner et se développer autrement.

3.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

La lutte pour la loi a été empreinte de symboles, de slogans et de méthodes pédagogiques qui ont donné une culture propre à ce mouvement. Les actions et la réflexion ont réuni des gens de tous horizons qui ont ensemble pu former un « nous » autour d'une lutte à partir des valeurs communes, telles que la solidarité et la justice. Par exemple, aux deux extrémités, se sont côtoyés des intellectuels et des analphabètes, qui ont uni leurs efforts dans cette cause. Les animateurs et animatrices du Collectif ont développé des outils favorisant ce pluralisme.

Des images et slogans ont contribué à développer l'identité collective. Ils se sont souvent inspirés des paroles des personnes en situation de pauvreté. « Je suis une feuille à côté de l'arbre, après la loi je serai dans l'arbre » en est un exemple. Une épinglette en forme de feuille a été vendue partout au Québec, celle-ci symbolisait l'adhésion citoyenne à la loi. Un arbre a été remis à l'Assemblée nationale lors de l'adoption populaire du 13 mai 2000. La phrase d'Yvette Muiše, une personne en situation de pauvreté du CAPMO : « Il faut rêver logique » a aussi fait son bout de chemin en exprimant avec des mots simples le sens de la lutte. À plusieurs occasions, des ateliers de fabrication de banderoles ont été organisés, impliquant bon nombre de personnes en situation de pauvreté. Ces quelques exemples démontrent en quoi le Collectif a su offrir aux personnes en situation de pauvreté des moyens d'expression de leur vécu, qui se sont transformés en paroles citoyennes auxquelles se sont rattachés l'ensemble des acteurs. « Une des caractéristiques de l'approche proposée est l'impact de la parole, des mots qui viennent expliquer les maux. Ils peuvent fournir le point de départ d'un travail théorique important sur les cadres de référence que nous avons comme société, à la condition toutefois de les entendre, d'en apercevoir le potentiel et de pouvoir penser librement à travers eux. »³⁴

Par ailleurs, de nombreux documents ont été diffusés permettant aux personnes intéressées de saisir les enjeux de la lutte et les positions aux différentes étapes. Des outils d'analyse et de discussion ont aussi été remis aux participantEs des rencontres élargies qui visaient à déterminer des plans d'action.

Le message véhiculé visait à rejoindre le plus grand nombre de personnes dans la société. La liste des appuis³⁵ démontre que des gens et organismes de tous horizons se sont reconnus dans ce message. Le Collectif a recueilli l'appui des groupes et personnes n'ayant pas l'habitude de s'identifier à ce type de lutte. Par exemple, plusieurs conseils municipaux ont appuyé le projet ainsi que des CLD, des CLSC et autres établissements publics.

³⁴ www.pauvreté.qc.ca.

³⁵ www.pauvreté.qc.ca. Appuis.

Les rassemblements généralement colorés (« vote populaire », « dépôt de la pétition », etc.) ont été à la fois des rassemblements politiques avec une tonalité festive, faisant en sorte de renouveler l'engagement dans la poursuite des actions. Par ailleurs, des moments ont été réservés à la détente et à la fête, par exemple au Forum citoyen : la danse, les chants et le théâtre étaient au rendez-vous afin d'égayer les discussions et de donner une forme artistique à l'événement. À l'occasion de Noël, des cartes originales ont été postées à toutes les personnes ayant participé aux actions en cours d'année.

Le message à la base de la lutte était un message d'espoir : « Faisons-le et ça se fera ! ». L'en-tête de la pétition avait pour titre : « Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons ! »³⁶. La proposition de loi citoyenne indiquait un chemin clair et concret, la crédibilité acquise par le Collectif et ses porte-parole, ainsi que la largeur des appuis et leur diversité laissaient percevoir une percée possible et permettaient d'anticiper des pas importants à franchir en matière de lutte contre la pauvreté. Tous ces éléments rassembleurs autour desquels les synergies se sont créées ont fait en sorte que se développe une identité collective autour de ce mouvement.

3.4 Les courts-circuits de solidarité

Certains organismes communautaires se sont opposés en cours de route. Par exemple, en janvier 2002, le directeur de la Maison de l'Auberivière (Bulletin n° 86) s'opposait ouvertement dans les journaux à l'action du Collectif. En février, le journal *Droit de parole*³⁷, journal communautaire de la ville de Québec, émettait de sérieuses réserves concernant la lutte pour la loi et amorçait un débat. Dans ce numéro, différents intervenantEs s'exprimaient sur le sujet : « Les miracles, c'est à Sainte-Anne que ça se passe ! », peut-on y lire. « On vit dans un système capitaliste néolibéral qui génère des exclus à la pelletée. » Le projet de loi serait un « conte de fées qui ne réglerait rien ».³⁸

De plus, certaines tensions ont été créées autour de la personnalité de Vivian Labrie, coordonnatrice et porte-parole du Collectif, qui a exercé tout au long de la lutte, un rôle central et déterminant. Celle-ci n'a pas échappé aux tensions courantes générées autour des personnes qui exercent un leadership fort. La page couverture du média communautaire *Droit de parole* présentait en février 2002, une image parodique de Vivian qui n'a pas manqué de choquer les membres et alliéEs du Collectif. « Selon Serge Petitclerc, il ne faut pas se le cacher, quelques personnes n'adopteront pas la démarche du Collectif, rien qu'à cause de la personnalité de Vivian Labrie. {Et ça, c'est insultant, parce que ça laisse entendre que le projet de loi, ça se résumerait à elle. Ça voudrait dire aussi qu'on est manipulés, omnubilés (sic) par elle. Ce qui n'est évidemment pas le cas}, souligne-t-il. »³⁹

³⁶ www.pauvreté.qc.ca. Pétition.

³⁷ Journal *Droit de parole*, vol. 29, n° 1, février 2002.

³⁸ Ibid.

³⁹ Journal *Droit de parole*, vol. 29, n° 1, février 2002.

D'autres groupes ou personnes n'ont pris aucune position publique, mais ne se sont pas impliqués dans la démarche pour différentes raisons qui n'ont pas nécessairement fait l'objet d'écrits officiels. Par exemple, parmi les membres (voir en annexe) on peut remarquer l'absence du MEPACQ (Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec) alors que celui-ci rassemble de nombreux groupes communautaires au Québec.

Par ailleurs, des tensions internes ont certainement eu lieu, dues au pluralisme de la composition du Collectif. Des débats importants ont eu lieu lors des assemblées d'orientation qui ont été tenues en cours de route. « Tout était en place pour les choses sérieuses, qui ont commencé le matin du lundi 4 juin, par rien de moins qu'une remise en question des matières à débat, ce qui a conduit le comité de programme à proposer une autre façon de s'y prendre, plus globale et circulaire qui a fait le bonheur de tout le monde. » (Bulletin n° 68).

Ces courts-circuits n'ont pas empêché la lutte de se poursuivre. La force du réseau, le doigté des leaders, la volonté de faire passer les intérêts collectifs au-delà des intérêts individuels ou corporatifs ont certainement été des atouts qui ont aidé à traverser ces difficultés.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA LUTTE

4.1. Les opportunités

4.1.1. Du côté de l'État

L'action collective en faveur de la loi résulte des insatisfactions à l'égard des initiatives du gouvernement du Parti québécois en matière de lutte contre la pauvreté. L'initiative d'une proposition citoyenne est d'ailleurs surgie de la lutte contre la réforme de la Loi d'aide sociale (1998) menée par une large coalition de groupes communautaires (Coalition nationale de l'aide sociale).

Un gouvernement de tendance sociale-démocrate

Au cours de la lutte, le gouvernement a généralement démontré de l'ouverture à l'égard du projet. Le Parti québécois se définit lui-même de tendance sociale-démocrate⁴⁰. Des militantEs de sa base, certainEs députéEs et ministres sont d'ailleurs des alliéEs « naturelLEs » du mouvement communautaire. À quelques occasions, cette concordance avec les buts du Collectif a été exprimée clairement. Par exemple, lorsque Bernard Landry est devenu premier ministre du Québec en mars 2001, son premier discours a affirmé son intention de faire de la lutte à la pauvreté une de ses grandes priorités : « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sera notre obsession. »⁴¹

Des visions différentes de la lutte contre la pauvreté

Bien que cette orientation ait été maintes fois affirmée, les gestes politiques n'ont pas toujours su la traduire, selon l'avis des représentantEs du mouvement communautaire. Entre autres, les réponses gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté à l'occasion de la marche mondiale des femmes en 2000 ont été jugées très décevantes, malgré l'importante mobilisation (40 000 femmes ont marché à Montréal en octobre 2000)⁴². Il en est de même lors du dépôt de certains budgets⁴³.

De son côté, le gouvernement se montrait satisfait de ses actions, comme en témoigne le document présentant son bilan en matière de lutte contre la pauvreté (2002) : « Depuis 1994, le gouvernement du Québec a posé des gestes concrets qui s'inscrivent en continuité des efforts

⁴⁰ Parti québécois, www.pq.org.

⁴¹ LCN, 23 mars 2001. « Bernard Landry s'attaque à la pauvreté ».

⁴² D'après le site Internet de la Fédération des femmes du Québec, le gouvernement a donné très peu de réponses satisfaisantes aux revendications concernant la lutte à la pauvreté. Par exemple, l'augmentation de 0,10 \$ accordée pour le salaire minimum se situait bien en deçà de la revendication de la marche.

⁴³ Par exemple, les baisses d'impôt importantes qui continuent de creuser les écarts entre pauvres et riches, le retour à la gratuité des médicaments pour les personnes pauvres qui n'a pas été accordé, etc. (Bulletin spécial de la *Soupe au caillou*, hiver 2002).

pour lutter contre la pauvreté, démontrant ainsi l'engagement du gouvernement à s'attaquer résolument à la pauvreté et à l'exclusion sociale. »

L'établissement d'un dialogue

L'établissement d'un dialogue quasi constant avec le Collectif démontre une certaine ouverture de la part du gouvernement. Selon une des personnes interviewées, celle-ci est attribuable à différents facteurs (orientations du parti au pouvoir, crédibilité et manière de faire du Collectif, ampleur du mouvement, etc.). Ce dialogue ne fut pas sans interruption. Les ouvertures ont semblé se refermer en juin 2001, lorsque le gouvernement a choisi d'avancer seul avec sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le Collectif a beaucoup réagi dans les médias suite à cette annonce décevante, il a insisté sur le sentiment de frustration que nous ressentons touTEs de voir le travail acharné des trois dernières années complètement mis de côté (ironiquement la stratégie du gouvernement s'intitule « Ne laisser personne de côté »). Le gouvernement lance une consultation sur une stratégie développée de son côté, comme si nous n'avions pas travaillé et consulté autant comme autant pendant tout ce temps.

Bulletin n° 70

Des appuis politiques

Certains appuis politiques ont sans doute favorisé l'ouverture. Au moment du dépôt de la pétition (novembre 2000), plusieurs députéEs (9 personnes) des différents partis avaient donné leur appui sur une base individuelle. Le porte-parole de l'opposition officielle (libéral) en matière de solidarité sociale, M. Christos Sirros, a été parmi ces appuieurs et a soumis, à cette occasion, la motion suivante : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de procéder à l'adoption d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté sur la base des objets, principes et objectifs de la proposition mise de l'avant par le Collectif pour (sic) l'élimination de la pauvreté. »⁴⁴ (Bulletin n° 44).

En juin 2001, M. Sirros a posé un geste inusité en écrivant une lettre aux déléguéEs du Conseil national du Parti québécois. Celui-ci les interpellait à outrepasser la partisanerie pour se mobiliser des deux côtés de la chambre sur la question de la pauvreté (Bulletin n° 69).

Au moment du dépôt de la pétition (novembre 2000), quelques instances gouvernementales ont aussi accordé leur appui : CLSC (63 établissements), CLD, direction de la Santé publique, etc.

⁴⁴ Cette motion a été battue et remplacée par une autre visant l'adoption non pas d'une loi-cadre, mais d'une stratégie qui n'était pas basée sur les principes et objectifs de la proposition du Collectif mais qui prenait en considération certains de ses principes.

4.1.2. Du côté des élites

Certains événements laissent supposer des tensions internes au gouvernement du Parti québécois au sujet des actions à entreprendre face au mouvement citoyen.

Le changement de premier ministre en 2001 a certainement été une opportunité pour la lutte. Un revirement quant aux positions politiques a mis en lumière une divergence entre les vues de l'ancien premier ministre (M. Lucien Bouchard) et celles de son successeur (M. Bernard Landry). En effet, en décembre 2000, le chef de cabinet de M. Bouchard répondait à une lettre que lui avait adressée le Collectif et déclarait que son gouvernement ne croyait pas qu'une loi-cadre soit la solution à adopter en matière de lutte à la pauvreté, bien qu'il trouve intéressants certains de ses principes (Bulletin n° 48). Par ailleurs, en mars 2001, quelques jours après son entrée en fonction, M. Landry affirmait, au moment d'une rencontre avec le Collectif, que son gouvernement n'était pas réfractaire à aller plus loin avec l'idée de la loi-cadre (Bulletin n° 61).

De plus, le fait que des députéEs du Parti québécois ont au départ appuyé la proposition de loi peut démontrer que certainEs étaient plus prêtEs que d'autres à avancer dans cette direction. Des débats concernant la lutte à la pauvreté ont eu lieu lors de certains conseils nationaux du Parti québécois. En novembre 2001, la porte-parole du Collectif a d'ailleurs été invitée à présenter la façon dont le Collectif abordait la question de la garantie de revenu au conseil national qui portait sur le thème : « L'exclusion : le modèle québécois peut-il y faire face ? » (Bulletin n° 81).

Les tensions internes au Parti québécois sur cette question peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs. Le principal réside sans doute dans le fait que ce gouvernement n'avait pas avantage à se mettre à dos le mouvement communautaire, qui constitue généralement une part de son électorat.

4.1.3. Du côté des alliés

D'importantes opportunités se sont créées autour des alliances établies avec divers mouvements. L'appui de 1 600 organismes de toutes sortes, la convergence avec la marche mondiale des femmes, l'appui des centrales syndicales, le document publié par Centraide-Québec, l'appui de l'assemblée des évêques, l'alliance avec les différents réseaux lors du Forum citoyen ont tous été déterminants pour la mobilisation et la force du mouvement en démontrant une cohésion très large autour de la lutte pour la loi.

De plus, le soutien d'un professeur de droit et l'appui de la fondation Chagnon ont fourni des éléments importants favorisant l'action du Collectif.

4.1.4. Du côté des corps intermédiaires

La couverture médiatique a été très bonne aux différentes étapes. En général, le thème de la lutte à la pauvreté n'est pas très populaire auprès des médias. Le Collectif a réussi à susciter leur intérêt puisque les événements qu'il a organisés ont généralement eu une bonne couverture. Au fil du temps, il est devenu un interlocuteur de premier ordre sur ce sujet. La couverture médiatique était parfois favorable à la lutte, parfois défavorable. Certains dossiers et éditoriaux ont plaidé clairement en faveur de l'action du Collectif. Par exemple, en décembre 2000, Bernard Descôteaux du journal *Le Devoir* signait un éditorial où il appuyait l'idée de la loi en réaction au refus du gouvernement à avancer dans cette direction (Bulletin n° 48).

4.2. La conduite de la lutte

4.2.1. Les éléments de calcul rationnel

Au niveau de la base sociale

L'expérience vécue à La Courtepointe (organisme de lutte contre la pauvreté impliqué au Collectif) et le dialogue avec les personnes en situation de pauvreté ont permis de clarifier certains obstacles à franchir concernant leur implication dans la lutte. Celles-ci ont eu à faire face à leur réseau immédiat (famille, amis, etc.) qui ne les encourageait pas toujours dans ce sens. Elles ont eu à se positionner face aux préjugés exprimés lorsqu'elles mentionnaient qu'elles s'impliquaient dans la lutte, préjugés d'autant plus difficiles à entendre qu'ils touchaient directement leur réalité. Elles ont aussi dû prévoir toute la logistique nécessaire à leur implication (gardiennage, transport, etc.). De plus, certaines personnes avaient peur que leur implication les pénalise au point de vue de la sécurité du revenu, si leurs agentEs apprenaient qu'elles s'impliquaient alors qu'elles étaient reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi. Finalement, le fait d'être impliquées dans la lutte les identifiait comme personnes pauvres, ce qui n'était pas toujours facile et qui, pour certaines personnes, constituait un facteur de découragement assez important pour empêcher leur implication.

L'implication dans la lutte exigeait aussi une disponibilité de leur part à participer à de multiples réunions, les obligeant à s'intégrer à un processus avec lequel elles n'étaient généralement pas familières (réunions, prise de parole, etc.).

Elles en retiraient aussi des bénéfices : d'abord, l'espoir d'une amélioration possible de leurs conditions de vie. La revendication pour l'adoption des mesures urgentes était très concrète (couverture des besoins essentiels, gratuité des médicaments, hausse du salaire minimum, barème plancher, etc.) et pouvait représenter un facteur de motivation pour des personnes qui subissent la pauvreté jour après jour.

L'approche pédagogique mise de l'avant par le Collectif a créé des espaces d'expression pour des personnes généralement exclues des discussions et débats sociaux. La reconnaissance sociale, l'augmentation de l'estime de soi, le sentiment d'appartenance à un réseau, le partage des compétences, le plaisir d'être ensemble, etc., ont certainement été des motivations pour l'implication.

Par ailleurs, tout en n'étant pas la raison principale de l'implication, d'autres bénéfices pouvaient à l'occasion constituer un effet secondaire intéressant. Le remboursement des frais (transport, repas, gardiennage) représentait un certain avantage, puisque l'achat d'un simple billet d'autobus peut être un réel obstacle à l'implication, surtout en fin de mois. Il en est de même pour les repas qui étaient souvent compris et qui donnaient accès à de la nourriture gratuitement. Le fait de pouvoir sortir, de pouvoir se payer une gardienne (avec les remboursements) constituait sans doute un certain avantage bien qu'il suppose aussi des tracas au niveau de la logistique (recherche d'une gardienne, transport des enfants, horaire des réunions, etc.).

Du côté du Collectif et des organismes

La lutte a été coûteuse en termes variés et difficilement quantifiables. Elle a mobilisé plusieurs permanentEs et membres d'organismes locaux, régionaux et nationaux. Elle a aussi exigé de leur part une réorganisation de leur propre programmation et leurs priorités d'action. Au niveau de l'équipe de la permanence, une somme impressionnante d'énergie a été consacrée à l'avancement du projet dans les différentes étapes. Par ailleurs, l'espoir suscité par ce projet était une force de mobilisation pour les organismes et leur donnait l'occasion d'avancer dans la réalisation de leurs propres objectifs. De plus, la visibilité du Collectif augmentait leur propre visibilité et leur crédibilité auprès des décideurs et décideuses et de la population.

4.2.2. L'information

La très grande majorité des événements organisés ont été couverts autant par les médias écrits que par les médias électroniques. Le Collectif, généralement par l'intermédiaire de sa porte-parole, a été invité à participer à plusieurs tribunes, telles que les émissions *Le Point*, *Droit de parole*, etc. De nombreux articles de journaux et dossiers ont été rédigés concernant son action. Durant cette lutte, les médias ont certainement considéré le Collectif comme un acteur prioritaire dans la lutte à la pauvreté en s'intéressant à ses positions au sujet des décisions gouvernementales. Par exemple, lors du dépôt du budget provincial en avril 2001, l'émission *Québec ce soir* de Radio-Canada s'est tenue dans les locaux du Collectif (Bulletin n° 76), où un panel était invité à donner ses réactions.

En plus des médias plus officiels, des articles ont été écrits dans des journaux communautaires et différents médias alternatifs (*Droit de parole*, *L'Action nationale*, etc.). Un bulletin maison (*La Soupe au caillou*) publié par l'équipe de la permanence a été diffusé régulièrement parmi l'ensemble des organismes et individus intéressés et impliqués dans les actions. Cent dix-neuf (119) bulletins ont été écrits entre mars 1999 et l'adoption de la loi (décembre 2002).

Un représentant du Collectif mentionnait qu'entre le début de la lutte et la fin, une recension maison des coupures de presse permettait d'établir que le thème de l'élimination de la pauvreté revenait presque deux fois plus souvent dans les médias écrits.

4.2.3. Les ressources

Au début de la lutte, une petite équipe a été mise sur pied après l'obtention d'un projet du Fonds de lutte contre la pauvreté (gouvernement du Québec). Leur tâche était centrée sur l'animation du processus de construction collective, la formation des responsables régionaux, la saisie et l'analyse des résultats des différentes discussions. Le Collectif a aussi pu compter sur un appui financier de certains de ses membres (par exemple, des communautés religieuses). À quelques occasions, des campagnes de financement ont été organisées, particulièrement auprès des organismes appuieurs. En décembre 2001, une collaboration importante a été établie pour cinq ans avec la fondation Lucie et André Chagnon. Celle-ci s'est engagée financièrement afin de soutenir le développement de la dimension AVEC de la proposition de loi citoyenne, c'est-à-dire la partie de son action qui vise à inclure les personnes en situation de pauvreté à toutes les étapes du processus. Ce financement important ne couvrait cependant pas l'ensemble des dépenses.

Au niveau des ressources humaines, le réseau du Collectif compte parmi ses membres, des personnes qui ont une vaste expérience du mouvement communautaire et des luttes politiques. Une somme importante d'énergie a été investie de toutes parts (membres, équipe de travail, collectifs régionaux, etc.) pour réaliser des actions planifiées et généralement d'envergure.

La coordonnatrice et porte-parole a été une ressource majeure de cette lutte. Elle en a été l'instigatrice et a exercé une influence importante aux différentes étapes. Elle a rempli un rôle crucial au niveau de l'animation, de la préparation d'outils d'analyse et de formation, de la cohésion entre les différents réseaux, ainsi qu'au niveau de la couverture médiatique et des liens avec les représentantEs du gouvernement.

4.2.4. La stratégie

La stratégie du Collectif

- L'éducation populaire

Une des principales stratégies a été l'éducation populaire. L'organisation de formations et d'animations de toutes sortes visait, entre autres, à faire émerger un contenu politique du vécu citoyen. L'ensemble de la démarche a permis aux personnes mobilisées de mieux saisir le processus démocratique prévalant dans la société et d'investir davantage leur rôle de citoyenNE :

Les sessions parlementaires populaires montrent une nouvelle façon de procéder, tout à fait atypique, où une population a les moyens d'élaborer le contenu d'une loi avant de s'avancer et d'en requérir l'application auprès de son gouvernement. En fait, il s'agit d'un exemple de démocratie participative où non seulement les élus voient à l'application de la loi, mais où les citoyens participent aux différentes étapes de l'ensemble du projet.

Ninacs, 2003 : 7

- Le dialogue

Le but de la lutte (adoption d'une loi rédigée par les citoyenNEs) exigeait l'établissement d'un dialogue avec le gouvernement. De nombreuses rencontres et communications ont eu lieu avec des représentantEs du gouvernement (premier ministre, ministres, hauts fonctionnaires, députéEs, etc.). En cours de route, ce dialogue a été remis en question par le Collectif lorsque le gouvernement a rendu public son document « *Ne laisser personne de côté* » en juin 2001. Des débats internes ont eu lieu (Bulletin n° 68) concernant la stratégie à adopter. Le Collectif a choisi une approche « ferme et parlable » et a établi ses conditions afin que le dialogue puisse se poursuivre avec vigilance et buts précis.

- La sensibilisation et la cohésion

Une stratégie de sensibilisation a été priorisée afin de développer l'adhésion la plus large possible autour de la proposition de loi citoyenne. Un nombre incalculable de conférences, sessions de formation et assemblées publiques ont été tenues partout au Québec, afin d'avancer vers cet objectif. Le slogan de René Lévesque « sortir, parler, convaincre » (Bulletin n° 27), repris par le Collectif, témoigne de cette intention. De plus, les multiples rencontres avec les représentantEs du gouvernement visaient d'abord et avant tout à les sensibiliser au contenu de la proposition de loi citoyenne et à la portée de son action.

À l'interne, le Collectif a adopté une stratégie consensuelle. Celle-ci visait à démontrer que l'idée de la loi faisait l'objet d'une large volonté citoyenne. Cette stratégie est apparue à différents moments de la lutte, entre autres, par la rédaction de discours communs, comme celui rédigé lors de la rencontre élargie en juin 2001, ou par le rassemblement de grands réseaux dans le cadre de l'organisation du Forum citoyen en mai 2002.

- Une unité d'action dans la diversité

Au moment de la consultation gouvernementale, le Collectif a encouragé son réseau à adopter des actions diversifiées poursuivant un objectif commun : « Rappelons que la décision prise par le Collectif relativement à ces consultations est de participer au plan national s'il y a un espace valable pour le faire et de laisser chacunE libre d'y participer ou pas avec la consigne de tenir, dedans comme dehors, le discours commun dont nous avons convenu en juin et de le rendre visible. » (Bulletin n° 74)

La stratégie à adopter vis-à-vis du gouvernement aux différentes étapes a fait partie de l'ordre du jour des assemblées du Collectif. Les actions au cours de la lutte ont généralement été orchestrées avec beaucoup de minutie et de soin. Souvent, un comité a été chargé d'en préparer les différents aspects : animation, visibilité, mobilisation, promotion, etc.

- Une approche non partisane

Le Collectif a aussi opté pour une stratégie non partisane visant à faire appel à l'Assemblée nationale et aux parlementaires en tant que représentantEs de la volonté citoyenne.

La stratégie des opposants

Le principal opposant de cette lutte est le gouvernement. Il a opté pour une stratégie d'image qui consistait à faire miroiter à la fois des orientations de social-démocratie et de saine gestion des finances publiques. Il visait à démontrer une ouverture quant à l'action du Collectif tout en demeurant prudent au niveau des actions. Cette stratégie électoraliste avait pour but de favoriser sa popularité auprès de toutes les couches de la population. Cette façon de faire est bien exprimée dans l'extrait d'une lettre du chef de cabinet du Premier ministre écrite en décembre 2000 : « Le gouvernement a toujours été très réceptif à la situation des personnes démunies. Nos actions tendent vers l'amélioration de leurs conditions de vie dans la mesure où elles ne mettent pas en péril le fragile équilibre budgétaire du Québec. » (Bulletin n° 48)

Cette stratégie a été particulièrement visible lors du dépôt du document « *Ne laisser personne de côté* ». En apparence, l'action du gouvernement semblait cohérente avec celle du Collectif alors qu'il ne tenait pas compte de son action. Le gouvernement a dû réviser cette stratégie suite aux consultations régionales ministérielles (Bulletin n° 84), qui l'ont amené à constater l'impossibilité de contourner le travail du Collectif.

4.2.5. La concurrence avec d'autres organisations

Il ne semble pas y avoir eu concurrence avec d'autres organisations autour de cette lutte, mais plutôt une convergence. Certaines oppositions se sont manifestées, tel que mentionné en 3.4. Elles ne semblaient pas relever d'une concurrence, mais plutôt de différences idéologiques sur la stratégie et l'objectif du Collectif.

Certaines difficultés ont toutefois été vécues. Le fait que le Collectif mobilisait des groupes de base ayant déjà leurs propres plans d'action a exigé de leur part, soit de mettre de côté leurs propres activités, soit de vivre une surcharge qui s'est fait sentir particulièrement vers la fin de la lutte. Les actions du Collectif ont été nombreuses, elles sont venues chercher la mobilisation des groupes et ont exigé de leur part une somme importante d'énergie. De plus, comme il s'agissait parfois de réagir rapidement, cela pouvait à la longue devenir très exigeant pour les groupes et pour les personnes en situation de pauvreté à qui on demandait de se mobiliser régulièrement.

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

La lutte a pris fin le 13 décembre 2002 avec l'adoption unanime de la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion par l'Assemblée nationale. Cette loi a une portée historique et poursuit des objectifs ambitieux : « Le gouvernement du Québec s'est fixé pour objectif de faire figurer le Québec dans le peloton de tête des nations industrialisées affichant les plus bas taux de pauvreté. »⁴⁵

L'adoption de la loi a été précédée d'une commission parlementaire où plus de 160 mémoires ont été déposés et 130 organisations entendues. Une grande majorité d'intervenantEs à cette commission se positionnaient en solidarité avec le Collectif et ses positions.

L'adoption de la loi est bien évidemment une étape très importante. Elle ne constitue cependant pas la fin de la lutte du Collectif, qui a salué l'adoption de la loi tout en continuant à insister sur l'importance d'adopter des mesures concrètes pour la vie des personnes en situation de pauvreté. Par ailleurs, la portée citoyenne de la loi n'a pas manqué d'être soulignée et applaudie : « Le Collectif voit dans l'adoption de cette loi un pas important au plan de l'action citoyenne. La population a fait un travail formidable sur plusieurs années. Ce travail montre que quand des citoyens et des citoyennes décident de rêver logique, leur action peut devenir incontournable. » (Communiqué de presse du Collectif, 13 décembre 2002)

⁴⁵ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 13 décembre 2002.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE⁴⁶

6.1. Sur le plan de la répartition

6.1.1. Économique (redistribution)

Les gains de cette lutte n'ont pas été de prime abord de nature économique, bien que certaines mesures aient été adoptées. Par exemple, des montants supplémentaires ont été injectés pour le logement social, le test du logement a été aboli, certaines mesures de retour à l'emploi ont vu le jour (par exemple, Action Emploi), etc. Ces mesures étaient jugées insuffisantes par le Collectif, qui évaluait que très peu de gestes concrets avaient été posés par le gouvernement pour diminuer les inégalités, à l'exception de l'injection de nouveaux fonds pour le logement social (Bulletin, hiver 2002).

Tout au long de la lutte, le Collectif a exigé du gouvernement l'adoption des mesures urgentes. Très peu de réponses concrètes ont été données à ces revendications. Elles faisaient encore l'objet de demandes pressantes au moment même de l'adoption de la loi : « Il (le Collectif) attend toujours les mesures concrètes qui viendraient améliorer les revenus des plus pauvres et réparer à court terme le déficit de couverture de leurs besoins essentiels qui affecte des centaines de milliers de personnes au Québec. » (Communiqué de presse, 13 décembre 2002)

6.1.2. Politique (participation)

L'adoption unanime de la loi 112 en décembre 2002 est un gain politique majeur, qui pourrait avoir des retombées à long terme. « Or, imparfaite ou non, cette loi demeure, aux yeux de plusieurs observateurs, une innovation politique majeure, ne serait-ce que parce qu'elle fait de la lutte à la pauvreté une priorité politique explicite et centrale. Il s'agit bien d'une victoire ! » (Bulletin n° 119)

La démarche qui a conduit à l'adoption de la loi a été une interpellation à l'exercice de la citoyenneté. La lutte a permis une appropriation plus grande du processus démocratique de notre société par les citoyenNES de la base. À toutes les étapes, elle a su faire appel à leur expérience, leur expertise et leur intelligence.

Les contacts directs entre les décideurs politiques et les personnes en situation de pauvreté ont été encouragés. Que ce soit lors des rencontres formelles avec les ministres ou lors des rencontres

⁴⁶ Selon les intervenantEs du Collectif interviewéEs dans le cadre de ce travail, il n'y a pas eu d'évaluation formelle de la lutte. Les éléments de la partie sur l'évaluation et des pistes de renouvellement proviennent de trois sources. La première se base sur l'évaluation personnelle des personnes interviewées, la deuxième sur les numéros du bulletin *La Soupe au Caillou*, et dernièrement sur la participation de l'auteur aux différentes étapes de la lutte.

avec l'ensemble des parlementaires⁴⁷, des personnes en situation de pauvreté ont pu traduire leur vécu et celui des milliers de personnes qu'elles représentaient.

L'inclusion des personnes en situation de pauvreté dans la lutte est le résultat d'une réelle volonté du Collectif et de ses membres d'agir dans ce sens.

Les éléments suivants ont certainement favorisé cette mobilisation :

- la documentation publiée (simplicité des messages, des activités de formation, des images, des slogans, etc.) qui favorisait la participation des personnes en situation de pauvreté à tous les niveaux du processus ;
- le troisième principe de la proposition de loi citoyenne qui exprimait cette préoccupation : les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent sont associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces mesures ;
- la mise en place du projet AVEC qui visait essentiellement l'avancement de ce troisième principe ;
- le fait que le Collectif soit, en quelque sorte, un regroupement de regroupements (voir la liste des membres en annexe) lui a permis de rejoindre un nombre important de groupes de base ayant un fort potentiel de mobilisation.

6.1.3. Idéologique (légitimation)

La lutte visait l'adoption d'une loi. Cet objectif était basé sur le constat d'une insuffisance des systèmes sociaux en place à assurer la mise en œuvre effective des droits humains stipulés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le diagnostic à la base de la lutte, le Collectif affirmait que la pauvreté empêchait la réalisation de ces droits. L'adoption de la loi 112 est donc une évolution à ce niveau. Elle se situe d'ailleurs en continuité avec la Charte des droits et libertés de la personne, comme le stipule le premier item du préambule de la loi : « Considérant que, conformément aux principes énoncés par la Charte des droits et libertés de la personne, le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix [...] ».

Le fait de mettre en place une loi exprime clairement un choix éthique et politique pour toute la société⁴⁸. Rien ne laisse supposer qu'une telle loi aurait pu être adoptée sans l'action continue et persistante du Collectif et de son réseau.

⁴⁷ Rencontres tenues les 17 octobre 2001 et 2002 dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

⁴⁸ Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté : Pourquoi pour lutter contre la pauvreté, proposer l'adoption d'une loi ?

L'analyse de la loi témoigne d'une volonté nette du gouvernement du Québec à agir sur la pauvreté, même si les gestes concrets se font attendre. Or il est douteux de penser qu'il aurait développé cette attitude sans le travail acharné du Collectif tant sur le plan de la mobilisation que sur ceux de l'éducation et de la vulgarisation. Cette loi est définitivement le résultat d'une intervention communautaire d'action sociale menée avec rigueur et brio.

Ninacs, 2003 : 11

6.2. Sur le plan de l'organisation

6.2.1. *L'autonomie*

Les personnes en situation de pauvreté (base sociale) ont été fortement représentées lors des consultations à l'origine de la rédaction de la proposition de loi citoyenne. Elles ont ainsi dès le départ exercé une influence importante sur l'action du Collectif. Au niveau des instances, leur participation a augmenté entre le début et la fin de la lutte. Un intervenant mentionnait qu'au départ, il n'y avait aucune personne en situation de pauvreté à l'exécutif alors qu'à la fin, elles étaient deux. De plus, celles-ci étaient de plus en plus représentées aux réunions du Collectif national. Cette participation accrue est le fruit d'une préoccupation centrale du Collectif et de ses membres, soit celle de penser, décider et agir avec les personnes en situation de pauvreté, autant à l'intérieur de son propre réseau que dans l'ensemble de la société. Cette orientation a été traduite dans les règlements généraux adoptés suite à l'incorporation en 2002.

Cette participation importante de la base sociale a sans doute exercé une influence sur les actions et orienté le Collectif dans ses priorités, entre autres, au niveau des revendications et de l'insistance sur les mesures urgentes. La proposition citoyenne constituait une approche globale de lutte contre la pauvreté et comportait plusieurs éléments à instituer à long terme. Elle visait d'abord et avant tout l'adoption des mesures urgentes comportant des revendications davantage d'ordre économique (couverture des besoins essentiels, hausse du salaire minimum, gratuité des médicaments, etc). « On pourrait croire que les personnes appauvries doivent avoir eu quelque chose à voir avec ce placement du problème économique à résoudre au cœur des préoccupations car, même si la pauvreté qu'elles vivent puisse se répercuter sur plusieurs autres plans comme l'habitation, l'alimentation et la santé, c'est son aspect économique qui s'avère déterminant. » (Ninacs, 2003 : 12)

La lutte pour la loi a été appuyée par des alliés en provenance de différents secteurs de la société. Selon un intervenant du Collectif, celui-ci a toujours su préserver sa liberté d'action et son indépendance vis-à-vis de ses alliés, que ce soit au niveau partisan, journalistique, politique, ou autres. Cette position éthique avait d'ailleurs été communiquée aux députés des trois partis respectifs qui ont déposé la pétition à l'Assemblée nationale.

Au niveau du financement, le Collectif a pu garder une très grande autonomie d'action. Les bailleurs de fonds principaux (membres, communautés, fondations, etc.) n'ont pas constitué des freins, mais plutôt des encouragements à l'action.

6.2.2. La solidarité

Une des principales forces du Collectif a été sa capacité de réunir des acteurs très diversifiés autour d'un enjeu commun. L'expertise de chacun des regroupements (personnes assistées sociales, groupes de femmes, syndicats, locataires, etc.) a fait en sorte qu'il puisse développer une approche très large pour lutter contre la pauvreté. Entre le début et la fin, le nombre d'organisations membres a presque triplé.

Le membership et les organismes avec lesquels il a pu établir des alliances ont sans doute augmenté son rapport de force avec le gouvernement. Le Collectif a aussi fait en sorte que son action puisse rejoindre des citoyens et citoyennes aux différents niveaux de la société. Le fait, entre autres, de s'associer au mouvement des femmes lors de la marche mondiale en 2000, ou à plusieurs réseaux importants lors du Forum citoyen en mai 2002, venait démontrer que son action était représentative d'une volonté citoyenne très large.

La relecture des événements à travers les numéros de « *La Soupe au caillou* » et les échanges avec des représentantEs du Collectif permettent de constater que loin d'entrer en compétition, les groupes membres et leurs alliés ont mis leurs ressources humaines et financières en commun pour faire avancer la lutte. Par exemple, les communautés religieuses (groupes membres) ont soutenu financièrement la lutte pour la loi. Des appels réguliers ont été adressés aux organisations membres pour solliciter leur contribution financière à la lutte. Les permanentEs des différents réseaux se sont impliqués dans les comités et ont parfois même été porte-parole pour le Collectif. La solidarité des membres à différents niveaux a sans aucun doute été un déterminant majeur de l'issue positive qu'a connue cette lutte.

Par contre, selon les deux personnes interviewées, cette cohésion a aussi représenté un très grand défi à toutes les étapes puisqu'elle impliquait des organisations ayant des optiques et des façons de faire très différentes. Malgré les « tiraillements » auxquels cette diversité a pu donner lieu, une unité d'action a pu voir le jour et être maintenue, entre autres, grâce à une très grande cohésion autour de l'objectif commun (une loi pour éliminer la pauvreté), de l'expérience des représentantEs des organisations, et sans doute grâce aussi aux habiletés et au doigté des leaders du Collectif.

6.2.3. La mobilisation

La lutte qui a conduit à l'adoption de la loi a été une interpellation à l'exercice de la citoyenneté. Le processus a fait en sorte que chaque participantE soit introduitE dans la dynamique

démocratique à la base des décisions politiques qui orientent la société (sessions parlementaires, vote populaire, agora citoyenne, participation à la commission parlementaire, forum citoyen, etc.).

Quelques personnes en situation de pauvreté ont été actives à toutes les étapes. Une progression a pu être constatée quant à leur représentativité dans les instances et leur participation aux actions. Le Collectif n'était pas incorporé pendant les années où a eu lieu la lutte, il ne tenait donc pas d'assemblée générale, mais plutôt des rencontres élargies. Celles-ci réunissaient les organisations membres, mais aussi les représentantEs des régions et plusieurs personnes en situation de pauvreté rattachées à l'un ou l'autre des groupes. Lors de ces rencontres, la préoccupation d'intégrer de plus en plus les personnes en situation de pauvreté dans les instances a été souvent exprimée et a influencé le type de structure que s'est donné le Collectif lors de son incorporation. Voici certaines orientations qui ont fait consensus lors de la rencontre élargie de juin 2001 : « [...] favoriser une participation citoyenne importante, incluant celle de personnes en situation de pauvreté, à l'élaboration et à l'avancement de cette loi [...]. Il est devenu très clair que l'heure était venue de procéder à l'intégration des régions et des personnes en situation de pauvreté dans la structure décisionnelle du Collectif. » (Bulletin n° 68)

Selon une personne interviewée, la préoccupation de faire de la place aux personnes en situation de pauvreté dans les instances a été vraiment présente. Dès le départ, et avec une progression difficile à évaluer, de nombreuses personnes en situation de pauvreté ont participé aux actions de mobilisation telles que le vote populaire, le dépôt de la pétition, le forum citoyen, etc. « Le Forum s'est voulu une rencontre entre divers secteurs de la société pour discuter élimination de la pauvreté et pour inviter les participantEs à s'impliquer dans cette direction. Près de 400 personnes étaient présentes et une particularité de ce Forum a certainement été la présence nombreuse et active de personnes en situation de pauvreté. »⁴⁹

Par contre, toujours selon une personne interviewée, les personnes en situation de pauvreté étaient présentes aux actions, mais n'avaient généralement pas beaucoup participé à l'organisation. Elles ont souvent été mises à profit lors des *brainstormings*, dont le résultat était rapporté aux comités d'organisation. Par contre, certaines actions ont semblé mettre davantage leur participation à profit, telles que l'organisation des 17 octobre 2001 et 2002 (rencontres avec les parlementaires) qui ont été élaborés avec des personnes en situation de pauvreté, autant au niveau du contenu que de la forme.

Outre les nombreux défis qui restent encore à relever à ce niveau, la lutte pour une loi a certainement été une très belle occasion de mobilisation des personnes en pauvreté autour d'enjeux globaux : « La participation continue des personnes appauvries dans toutes les activités du Collectif s'avère une démonstration par excellence que les personnes appauvries doivent être considérées comme des actifs pour la communauté et pour la société, surtout lorsqu'on les met à profit pour trouver des solutions aux problèmes qui les concernent. » (Ninacs, 2003 : 12)

⁴⁹ Collectif pour un Québec sans pauvreté. *AVEC* (site Internet).

7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT

L'adoption de la loi en décembre 2002 ne constituait pas l'aboutissement de la lutte, mais plutôt une étape marquante. Les mois qui ont suivi l'adoption de la loi ont d'abord été marqués par le changement de nom du Collectif. Celui-ci est devenu le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Ce nouveau nom indique son intention de poursuivre la lutte et exprime clairement la finalité de son action. Dans ce sens, sa persévérance à revendiquer l'adoption des mesures urgentes sera de tous les instants, surtout celles qui ont fait l'objet de promesses et d'engagements de la part des gouvernements en place.

Les mois qui ont suivi l'adoption de la loi ont aussi amené le Collectif à exercer une vigilance particulière suite à l'élection du gouvernement Charest (parti libéral) qui a eu lieu en avril 2003. Il a eu à s'assurer que les bases qui avaient été mises en place par le gouvernement précédent soient préservées. Il a aussi dû insister fortement pour que le plan d'action qui devait être déposé peu de temps après l'adoption de la loi soit rendu public et qu'il soit conforme aux objectifs de la loi anti-pauvreté.

Pour les années à venir, un travail important devra continuer à se faire pour combattre les préjugés véhiculés envers les personnes en situation de pauvreté. Ceux-ci viennent encore trop souvent justifier des mesures régressives et freiner l'avancement de la lutte contre la pauvreté.

Il sera aussi essentiel que le Collectif continue d'avancer de façon non partisane en évitant, comme il a su le faire jusqu'à maintenant, toute récupération politique de son action. Il devra persévérer dans un dialogue sans compromission adaptant à mesure ses stratégies en fonction du mouvement de la conjoncture.

Au niveau de son fonctionnement interne, il devra sans aucun doute continuer à collectiviser son leadership pour que le Collectif demeure une convergence des différents acteurs engagés dans la lutte à la pauvreté au Québec.

De plus, même si les alliances ont été très nombreuses et diversifiées, le réseau devra continuer de s'élargir pour rejoindre de plus en plus de citoyens et citoyennes de tous les milieux afin que la lutte à la pauvreté devienne un réel enjeu de société.

La mobilisation des personnes en situation de pauvreté demeure un défi constant. Des démarches d'éducation populaire devront se poursuivre au Collectif mais aussi et surtout dans les différents groupes de base. Malgré les pas franchis dans cette lutte, il reste encore bien du chemin à parcourir pour que les personnes en situation de pauvreté puissent être vraiment partie prenante à tous les niveaux des mouvements qui luttent pour améliorer leurs conditions de vie. Le projet AVEC contribuera certainement à créer des ouvertures dans ce sens, d'abord à l'intérieur du Collectif puis dans l'ensemble de la société.

Selon les intervenantEs interrogéEs, il n'y a pas eu d'évaluation formelle de la lutte puisque, pour le Collectif, elle se poursuivait. Par contre, l'adoption de la loi est un impact concret qui, en soi, démontre les résultats. Selon une des personnes interviewées, des erreurs tactiques ont inévitablement été commises en cours de route, que ce soit au niveau du choix des moyens d'action, de certaines réactions publiques, de la communication avec la base, etc. Celles-ci pourront sans aucun doute servir d'apprentissages pour l'avenir et faire en sorte que les façons de faire soient continuellement enrichies et bonifiées.

Par ailleurs, la force des alliances, la participation des personnes en situation de pauvreté, les qualités du leadership, la crédibilité acquise par le Collectif, l'action novatrice sont tous des éléments très positifs qui seront à conserver pour la poursuite de la lutte et pour les luttes futures.

CONCLUSION

La lutte présentée dans cette monographie est novatrice en termes d'action citoyenne et de mobilisation des personnes en situation de pauvreté autour d'objectifs globaux de lutte contre la pauvreté.

La présence du Parti québécois au pouvoir au moment de la lutte a certainement constitué une opportunité en regard de la concordance de la vision sociale-démocrate qu'il défend avec les buts du Collectif. Par ailleurs, cette lutte ne fut pas sans défi et a demandé une ténacité et une vigilance dans l'action.

Le fait que la lutte vise l'adoption d'une loi a rendu essentiels l'établissement et le maintien d'un dialogue constant avec le gouvernement afin qu'il puisse saisir la volonté citoyenne et prendre des décisions qui la reflètent. Cette manière de faire n'est pas toujours habituelle au mouvement communautaire, qui a parfois l'habitude d'adopter une attitude plus conflictuelle. Dans ce sens, le Collectif a usé de beaucoup de doigté pour arrimer la base sociale, les différents membres de la coalition et les façons de faire gouvernementales, tout en gardant le cap sur son objectif ultime.

L'issue positive de la lutte est attribuable à de multiples facteurs dont la force des alliances, la qualité et la crédibilité des leaders et la forte volonté citoyenne d'avancer dans ce sens. La lutte contre la pauvreté ne se termine pas avec l'adoption de la loi 112, mais celle-ci constituera certainement une étape-clé qui marquera l'histoire des politiques sociales du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée nationale du Québec. 2002. *Projet de loi n° 112. Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Éditeur officiel du Québec, 20 pages.
- Agence du revenu du Canada. En ligne, <http://www.cra-adrc.gc.ca/tax/charities/menu-f.html>, consulté le 11 mai 2004.
- ATD Quart Monde. En ligne, <http://www.atd-quartmonde.org>, consulté le 24 février 2004.
- Centraide-Québec. 1998. *Une société en déficit humain, rapport sur les conséquences sociales de l'appauvrissement*. Dossier. Novembre, 29 pages.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. En ligne, <http://www.pauvrete.qc.ca/>, consulté le 4 mai 2004.
- Conseil national du bien-être social. *Rapport du Conseil National du Bien-être social. Profil de la pauvreté 1999*. Gouvernement du Canada, 167 pages.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre. 2003. *Travailler dans le communautaire*. Presses de l'Université du Québec, 140 pages.
- Direction des ressources humaines Canada. 2003. *L'économie du Québec et de ses régions. Analyse des tendances*. En ligne, <http://www.uqac.quebec.ca>, consulté le 2 mars 2004.
- Droit de parole. Journal, vol. 29, n° 1, février 2002. En ligne, <http://www.oricom.ca/communications-basse-ville/>, consulté le 4 mars 2004.
- DUMAS, Evelyn. 2002. *Ensemble se donner une voix pour mieux être, histoire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec*. FCPASQ. Montréal, 128 pages.
- Fédération des femmes du Québec. En ligne, <http://www.ffq.qc.ca/>, consulté le 19 mars 2004.
- Gouvernement du Québec. 2003. *Le bilan des relations du travail au Québec en 2001*. Travail-Québec. En ligne, <http://www.travail.gouv.qc.ca/publications/rapports/>, consulté en mai 2004.
- Gouvernement du Québec. 2003. *Développement économique et régional et recherche*. En ligne, <http://www.mic.gouv.qc.ca/cooperatives/fr/cooperatives-Quebec>, consulté en mai 2004.
- Institut de la statistique du Québec. *Comparaisons interprovinciales*. En ligne, <http://www.stat.gouv.qc.ca>, consulté en mai 2004.
- Institut de la statistique du Québec. 2001. *Portrait social du Québec*. Collection Les Conditions de vie. Gouvernement du Québec, 629 pages.

- LAMOUREUX, Jocelyne. 1999. *Pratique réfléchie de quatre sites de citoyenneté au Québec*. Rapport de recherche. Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration du Québec. Montréal, 165 pages.
- LCN du 23 mars. 2001. *Bernard Landry s'attaque à la pauvreté*. En ligne, <http://lcn.canoe.com/infos/national/archives/2001>, consulté le 19 mars 2004.
- Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale. 2001. *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Politique gouvernementale. Québec, 53 pages.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2002. En ligne, <http://www.mess.gouv.qc.ca>, consulté le 4 mai 2004.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2002. *Bilan des actions gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion*. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Québec.
- NINACS, William. 2003. *Collectif pour un Québec sans pauvreté : étude du cas*. The Caledon Institute of Social Policy. Ottawa, 22 pages.
- Parti québécois. *Programme*. En ligne, <http://www.pq.org>, consulté le 4 mai 2004.
- Portail du gouvernement du Québec. En ligne, <http://www.gouv.qc.ca>, consulté le 2 mars 2004.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2002. *Rapport mondial sur le développement humain 2002*. De Boeck & Larcier S.A., 277 pages.
- Statistique Canada. *Cyberlivre du Canada*. En ligne, <http://www.statcan.ca/francais/IP>, consulté le 6 mars 2004.
- Statistique Canada. En ligne, <http://www.statcan.ca>, consulté le 7 mars 2004.
- VOISARD, Anne-Marie. 2003. « Apprendre à vivre ensemble ». *Revue Notre-Dame*, vol. 101, no 9, octobre 2003.

ANNEXE

ORGANISATIONS MEMBRES DU COLLECTIF⁵⁰

1. Association québécoise des banques alimentaires et des moissons (AQBAM)
2. Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
3. ATD Quart Monde
4. Au bas de l'échelle
5. Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs du Québec (CEDTTQ)
6. Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO)
7. Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
8. Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
9. Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO)
10. Collectif des entreprises d'insertion du Québec
11. Confédération des syndicats nationaux (CSN)
12. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
13. Conférence religieuse canadienne (CRC)
14. Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
15. Fédération des femmes du Québec (FFQ)
16. Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ)
17. Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)
18. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
19. Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
20. Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
21. Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
22. Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
23. Ligue des droits et libertés
24. Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF)
25. Regroupement des auberges du coeur du Québec
26. Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
27. Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
28. Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)

⁵⁰ <http://www.pauvrete.qc.ca/>.